

PUBLIÉ LE 01/09/2025

Décision n° 2025-54 du 25/08/2025 - Nomination à l'ANSM (FARENQ Pierre Olivier)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

La directrice générale de l'ANSM,

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 31 octobre 2024 portant nomination de la directrice générale de l'ANSM – Madame PAUGAM-BURTZ (Catherine) ;
- VU** la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'ANSM ;
- VU** la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'ANSM ;

Décide

Article 1^{er} : La décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

1°) L'article 4 est supprimé.

2°) Le deuxième alinéa de l'article 12 est remplacé par les dispositions suivantes :

« - Monsieur FARENQ (Pierre Olivier) est nommé directeur ; ».

Article 2 : La présente décision, qui entre en vigueur le 1er septembre 2025, sera publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait, le 25 août 2025

Catherine PAUGAM-BURTZ
Directrice générale

● En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 01/09/2025

Décision n° 2025-55 du 25/08/2025 -
Délégation de signature à l'ANSM

